

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 24 FÉVRIER 2025

**Présents :**

Mme Ch. POULIN, Bourgmestre - Présidente;  
M. N. PREYAT, M. M. LIESSENS, M. A. NAVAUX, Mme C. DOCQ, M. M. GEUBEL, Échevins;  
M. L. LECLERCQ, M. V. BEDORET, Mme. N. LECLERCQ, Mme. A. GOUVERNEUR, M. M.  
FANUEL, Mme. B. MASSET, M. D. LOISSE, M. F. LEPINNE, M. X. DOGNIES, M. X.  
CARBONNELLE, M. N. JACQUES, Mme F. DELHALLE, M. J. DECLERCQ, M. L. AIESI, M. L.  
COLINVAUX, M. J. BERWART, Conseillers;  
M. C. GOBLET, Directeur Général;

**Excusés :**

M. S. GOFFIN, Président du CPAS;  
M. Th. CHINTINNE, Mme L. PAQUET, Conseillers;

**Absent pour ce point :**

M. L-H. REVERS, Conseiller;

SEANCE PUBLIQUE

Objet : Programme communal de développement rural - Commission locale de développement rural : composition

Le Conseil Communal,

Vu le décret du 11/04/2014 relatif au développement rural, notamment l'article 6 prévoyant que la commission locale de développement rural (CLDR) soit composée au maximum d'un quart des membres effectifs et suppléants issus du Conseil communal ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 12/06/2014 portant exécution du décret du 11/04/2014 relatif au développement rural et abrogeant l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20/11/1991 portant exécution du décret du 06/06/1991 relatif au développement rural ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1122-30 et L1122-34 §§2 à 2/3 ;

Vu la circulaire ministérielle du 10/09/2021 relative à la mise en œuvre des programmes communaux de développement rural (PCDR) ;

Vu sa décision du 29/06/2015 notamment de marquer son accord de principe afin de mener une nouvelle opération de développement rural sur le territoire de Walcourt ;

Vu sa décision du 08/10/2018 notamment d'approuver et de signer le projet de convention d'accompagnement de la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) dans le cadre de l'opération de développement rural de la Ville ;

Vu sa décision du 19/10/2020 notamment de créer une Commission Locale de Développement Rural (CLDR) dans le cadre de l'opération de développement rural de la Ville ;

Considérant le renouvellement du Conseil communal le 02/12/2024 ;

Vu le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, notamment les articles 65, 66 et 67 ;

Vu le règlement d'ordre intérieur de la CLDR du 29/04/2021, figurant au dossier ;

Considérant que certains membres de la CLDR sont démissionnaires et que les membres politiques doivent être renouvelés ;

Vu la proposition de composition de la CLDR ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DECIDE :

- D'arrêter la liste des membres effectifs et suppléants de la CLDR, comme suit :

1. Membres effectifs :

1	DOCQ Cindy (Présidente)
2	POULIN Christine
3	LECLERCQ Nathalie
4	PAQUET Laurence
5	BAILEY Sam

6	BOLLE Jean-Nicolas
7	BRASSART Benoît
8	COLLE Rudy
9	COUVREUR Nathalie
10	DARDENNE Aurélie
11	DECOUVREUR Christian
12	DEMILY Hugues
13	DERMIENCE Ferdi
14	DRUSZCZ Patricia
15	DUPOIS Fabienne
16	FRANC Lionel
17	GERAIN Claude

2. Membres suppléants :

18	LEPINE Florian
19	CHINTINNE Thierry
20	MASSET Bénédicte
21	REVERS Léon
22	GERIN Philippe
23	HENDSCHEL Cécile
24	HENDSCHEL Aurélie
25	JOUNIAUX Valérie
26	JOUNIAUX Jacky
27	LAPÔTRE Sabine
28	LORENT Philippe
29	MATHOT Michel
30	MOLLET Béatrice
31	ROCHET Bernadette
32	SELVAIS Bernadette
33	STIEVENART Baudouin
34	WATTELET Pascale

- De transmettre copie de la présente délibération à la Ministre du Développement rural, Madame Dalcq, à la DGO3 et à la Fondation Rurale de Wallonie.

Par le Conseil,

Le Directeur Général,

La Bourgmestre,

(s) C. GOBLET

(s) Ch. POULIN

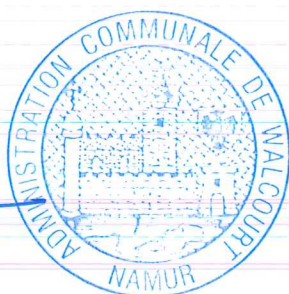
Pour extrait conforme,

Walcourt, le 11/03/2025

Le Directeur Général,

La Bourgmestre,

C. GOBLET



Ch. POULIN